



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 décembre 2011

Sécheresse 2011 : élevages bovin, ovin et caprin demande de report des annuités des prêts de trésorerie

Afin d'aider les éleveurs en situation difficile du fait de la sécheresse, le Président de la République a annoncé le 9 juin dernier un report des échéances des prêts de reconstitution de fonds de roulement contractés dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture.

Cette mesure consiste en un **étalement de la prochaine annuité (comprise entre la date de signature de l'avenant et le 15 mai 2013) sur la durée restante du prêt**, sans prolongement de la durée initiale de celui-ci. L'Etat prend à sa charge le coût des intérêts occasionnés par la mise en œuvre du report d'annuité. Les frais de dossiers sont à la charge de l'établissement de crédit.

Sont éligibles à cette mesure, les exploitants spécialisés au moins à 50 % dans l'élevage (bovins lait, bovins viande, ovins et caprins). Ce taux de spécialisation peut être calculé sur la base d'un exercice clos entre 2009 et 2011.

La procédure est la suivante :

- l'éleveur s'adresse à la banque auprès de laquelle il a contracté son prêt, pour obtenir le formulaire de demande, qu'il doit signer et déposer à la banque **avant le 30 mars 2012** ;
- la banque instruit la demande et prend la décision d'accorder ou non le report sous la forme d'un avenant signé avant le 15 mai 2012.

Dans des cas particuliers et motivés, la banque peut accepter un report de l'annuité en fin de tableau d'amortissement. Dans ce cas, l'Etat prend en charge le surcoût d'intérêt lié au ré-étalement de l'annuité sur la durée du prêt.

L'aide est imputée sur le compte individuel des aides "de minimis". Pour chaque bénéficiaire, le plafond de 7 500 € sur une période de trois années ne devra pas être dépassé (la transparence économique GAEC s'applique).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- votre organisme bancaire,
 - la direction départementale des territoires - Service économie agricole
- ☎ 05 53 69 80 35 ou 05 53 69 80 91.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr